

Monsieur Claude WISELER
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 19 mars 2026

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre des Affaires intérieures :

« Il va sans dire que l'usage du téléphone portable au volant constitue un facteur de risque majeur pour la sécurité routière. En effet, cette pratique déplorable détourne l'attention des conducteurs et accroît sensiblement le risque d'accidents.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre des Affaires intérieures :

- Combien de conducteurs ont été identifiés par les autorités policières pour usage illégal d'un téléphone portable au volant depuis le 1^{er} avril 2025 ? Autrement dit et dans ce contexte précis, combien d'avertissements taxés ou de procès-verbaux ont été dressés depuis cette date ?
- Dans quelles régions du Grand-Duché les autorités policières ont-elles repéré le plus grand nombre d'infractions en relation avec l'utilisation du téléphone portable au volant ?
- Ces infractions sont-elles majoritairement identifiées en milieu urbain ou davantage sur les chemins repris, les routes nationales (en milieu campagnard) et les autoroutes ?»

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.



André BAULER
Député



Guy ARENDT
Député